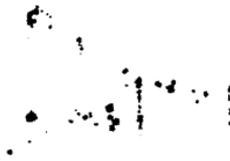


HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
TRAITÉS DE PAIX



DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET

RUE DE VAUGIRARD, 9

À

W 293 / 43

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

TRAITÉS DE PAIX

ET

AUTRES TRANSACTIONS PRINCIPALES

ENTRE TOUTES LES PUISSANCES DE L'EUROPE

DEPUIS LA PAIX DE WESTPHALIE

OUVRAGE COMPRENANT

LES TRAVAUX DE KOCH, SCHOELL, ETC

Entièrement refondus et continués jusqu'à ce jour

PAR M. LE COMTE DE GARDEN

ANCIEN MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE



XX-3181

—○○○—
TOME PREMIER -2

—○○○—

PARIS : AMYOT, RUE DE LA PAIX

À

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

TRAITÉS DE PAIX.

INTRODUCTION.

C'est dans les cours, dans les affaires, dans les assemblées, qu'il faut étudier les princes, la politique, les lois et l'histoire. (Châteaubriand.)

§ 1. Objet de cet ouvrage. — Système politique. — Droit des gens. — Maximes politiques. — Équilibre ou balance du pouvoir. — Origine et développement du système des États européens. — Première période : *politique et religieuse*. — Deuxième période : *militaire et commerciale*. — Troisième période : *accroissement et décadence du système*. — Quatrième période : *révolutionnaire*. — Cinquième période : *politique conservatrice*. — Congrès de Vienne. — § 2. Idée générale de la Diplomatie. — Forces des États et système diplomatique. — Ministre des Affaires étrangères. — Ambassadeurs. — Traités publics, en général. — Traités de paix. — Recueils de traités. — Études diplomatiques.

§ 1.

Cette histoire a pour objet de faire connaître les traités et conventions diplomatiques sur lesquels ont été, depuis deux siècles, successivement fondées les relations entre les différentes puissances, et de montrer comment, à la suite des guerres, au moyen des négociations et des traités, s'est d'abord formé, puis modifié, détruit et recomposé le *système politique de l'Europe*; c'est ainsi que l'on désigne l'union virtuelle, la confédération des États que lient des rapports de

religion, de mœurs, de situation et des intérêts communs, union dont le but est de maintenir entre ces États une juste pondération, *un équilibre du pouvoir*, et d'assurer à tous l'indépendance et la paix. (A)

Avant de retracer le tableau des vicissitudes politiques des nations européennes, il est nécessaire, pour expliquer leurs actions et leurs entreprises, de rappeler et d'analyser les principes sur lesquels se fonde leur puissance.

Les différents États qui couvrent la surface du globe sont des *personnes morales*, c'est-à-dire des êtres raisonnables et libres, comme les individus qui les composent. Cette dénomination, qui est une fiction de la loi, ou plutôt une métaphore hardie, comme on l'a dit, avec justesse, n'est autre chose que l'expression de cette vérité importante : que les nations, bien qu'elles ne reconnaissent aucun supérieur commun, qu'elles ne puissent et ne doivent être soumises à aucun châtiement, sont néanmoins assujetties à pratiquer entre elles les devoirs de la probité et de l'humanité, absolument comme les individus y seraient astreints, lors même qu'on les supposerait affranchis des entraves protectrices des gouvernements, et qu'ils ne seraient pas forcés à l'accomplissement de leurs obligations par la juste autorité des magistrats et par la salutaire terreur des lois.

Dans chacun de ces États, le pouvoir souverain est le principe vital, le lien de l'association, la clef de voûte de l'édifice. Ame du corps politique, il pense, il veut, il agit; il a des droits et des obligations, il doit également maintenir les uns et remplir les autres. Les souverains et les États, en leur qualité de personnes morales, étant justiciables de la même loi qui sert à déterminer les rapports des individus, chacun d'eux a sa sphère d'activité qui est limitée par celle